



COLLECTE PAROISSIALE 2017/2018

Madame, Monsieur,

A peine arrivés, il s'avère bien difficile pour les Pères Christian, Philippe et moi de solliciter les chrétiens pour la collecte paroissiale annuelle ! C'est toutefois indispensable, car pour nos paroisses, comme pour toute autre activité humaine, l'argent ne tombe pas du ciel ! Il vient de vous !

Nous avons donc, avec les membres des conseils économiques, l'obligation de nous risquer à en parler simplement. En effet, cette collecte est primordiale pour la vitalité de nos communautés et de la mission, le bien de chacun d'entre vous, que vous participiez habituellement ou occasionnellement aux activités paroissiales.

Pourquoi cette collecte ? Parce que les ressources habituelles de nos communautés ne suffisent pas à financer la vie de vos paroisses et leurs projets d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi chaque bilan doit être excédentaire.

- . **La réussite du nouveau centre paroissial de nos trois paroisses**, mérite votre encouragement ainsi que **le tout matériel indispensable pour l'équiper** (ménagement, sono, tables, chaises, panneaux, croix, vidéo, etc...).
- . **L'accueil de vos nouveaux prêtres nécessite des aménagements** pour un minimum de confort, d'économies d'énergies et quelques matériels.
- . **Certaines sonorisations de nos églises** ont besoin d'améliorations, d'autant plus que nos oreilles sont moins réceptives avec le temps !
- . **Deux salariés** (au secrétariat et en pastorale des jeunes), le remboursement des **frais de déplacements des prêtres** et particulièrement du Père Philippe qui vient de Bourges, **les charges habituelles de fonctionnement** (Eau, chauffage, impôts...) sont aussi à prendre en compte.

Nous sommes donc tous concernés !

Nous osons compter sur chacun, en rappelant que notre contribution à la vie d'une communauté et à la mission s'exerce non seulement par une réponse à cet appel, mais aussi par de multiples services et engagements, la prière et l'amitié. C'est pourquoi, **nous voudrions vous dire MERCI** pour tout ce que vous faites déjà et ce que vous ferez encore ou pour la première fois cette année.

P. Olivier Crestois, Christian Bazebimiata, Phillippe Régnauld de la Mothe

DEPENSES 2016		RECETTES 2016	
Contribution aux charges de Vierzon	10 000	Recettes baptêmes-mariages-obsèques	10 300
Contribution aux charges du Diocèse	5 000	Quêtes paroissiales	6 100
Contribution Aumônerie de jeunes	1 000	Collecte paroissiale et dons	6 400
Fin amortissement presbytère Graçay	1 800		
Dépenses catéchisme et aumônerie	300	Cotisations catéchisme et aumônerie	430
Frais de déplacement	1 500	Aide du Diocèse pour déplacements	1 400
Autres dépenses (achats...)	3 800	Autres recettes	1 970
TOTAL DES DEPENSES	23 400	TOTAL DES RECETTES	26 600

PRIVILÉGIER LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Choisir le prélèvement automatique permet d'étaler le soutien financier tout au long de l'année grâce à des prélèvements mensuels ou trimestriels. Il facilite également la gestion de la paroisse grâce à des recettes financières régulières.

Si vous souhaitez contribuer à la collecte paroissiale par prélèvements automatiques, vous pouvez demander au presbytère Notre-Dame un bulletin à remplir et à signer. Il devra être accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

FAIRE UN LEGS A LA PAROISSE

L'Association Diocésaine de Bourges est habilitée par les Pouvoirs publics à recevoir des legs sans imposition fiscale. Il est toujours possible de prévoir dans son testament qu'une somme fixe, ou un bien particulier, ou la totalité de ses biens (si on est sans héritier) soit donnée à l'Association Diocésaine de Bourges et destinée à la Paroisse de Graçay.

✂-----

BULLETIN DE PARTICIPATION A LA COLLECTE PAROISSIALE 2017/2018

à renvoyer à : **Collecte Paroissiale Graçay** – 4 rue du Presbytère 18100 VIERZON

Nom Prénom
 N° Rue
 Code postal Commune

Montant de la participation versée : 40 € 60 € 120 € 200 € €

par chèque n° Banque :
 à l'ordre de « Paroisse Graçay » en date du :/..../.....

en espèces

avec reçu fiscal sans reçu fiscal

Le reçu fiscal peut vous permettre de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du versement effectué, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Par exemple, si vous pouvez en bénéficier, un don de 500 € ne revient en définitive qu'à 170 €. Le reçu fiscal, édité par l'Economat diocésain, sera envoyé courant 2017 ou début 2018.

P.S. Pour les Vierzonnais qui demandent un reçu fiscal et qui ont déjà versé en 2017, il est possible bien évidemment de n'effectuer votre versement qu'à partir de janvier 2018, si vous avez dépassé votre plafond de 20% du revenu imposable.